

MAIRIE
DE
85200 DOIX LES FONTAINES

CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone : 02 51 50 45 45
Fax : 02 51 50 45 46
Email : mairie-de-doix@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 Décembre 2019



Date de convocation : 11 Décembre 2019

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, CERCEAU Pierre, COURSEAU Hélène, CHARRIER Pascal, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, THIBAUD Sébastien.

EXCUSÉS : BIROT Serge, BONNET Franck, CHOLLET Corinne, PICORON Andrée, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, SERVANT Bernard, TOMBU Catherine, SAGOT Judith.

Secrétaire de séance : THIBAUD Sébastien

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 Novembre 2019.
2. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 Novembre 2019.
3. DECIDE de verser le forfait communal pour l'école privée St Joseph de Doix pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :
 $23 \text{ élèves} \times 709,38 \text{ €} = 16\,315,74 \text{ €}.$
4. DECIDE à la majorité (une abstention = Mme Nadège PELLETIER), de verser le forfait communal pour l'école privée L'Eau Vive de Fontaines pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :
 $57 \text{ élèves} \times 709,38 \text{ €} = 40\,434,66 \text{ €}.$
5. PREND ACTE de la décision judiciaire d'effacement de dette pour un montant de 28,50 € pour le budget principal de la Commune. Un mandat sera émis à l'article 6542.
6. FIXE le montant de l'enveloppe budgétaire 2020 pour les travaux de rénovation programmée et les éventuels travaux de rénovation suite aux visites de maintenance de l'éclairage publique à 2 000,00 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle unique correspondante.
7. DIT que les locaux communaux seront mis à la disposition des candidats aux élections municipales de Mars 2020 à titre gratuit aux candidats qui en feront la demande.
8. APPROUVE (3 contre : Nadège PELLETIER, Lionel AVRIL et Annick BAUDOUIN) le montant définitif des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessous :

Communes membres	TOTAL AC 2019	
	Communes bénéficiaires	Communes contributrices
Auchay-sur-Vendée		24 348,16
Bourneau	48 198,32	
Doix lès Fontaines		31 882,89
Fontenay-le-Comte	3 071 681,17	
Foussais-Payré		24 811,52
Le Langon	99 483,53	
Les Velluire sur Vendée		35 932,86
L'Hermeault	1 067,77	
Longèves	1 259,06	
L'Orbrie	4 592,47	
Marsais Ste Radégonde	1 559,03	
Mervent	100 147,27	
Montreuil		21 937,48
Mouzeuil St Martin	127 258,88	
Petosse		5 959,00
Pissotte		29 267,45
Pouillé		4 461,00
Sérigné		34 537,37
St Cyr des Gâts	60 354,58	
St Laurent de la Salle		12 079,00
St Martin de Fraigneau	155 357,34	
St Martin des Fontaines		10 553,00
St Michel le Cloucq		26 769,33
St Valérien		13 260,00
Vouvant		2 436,08
Total	3 670 959,42	278 171,14

9. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants des contrats qui sont transférés automatiquement à la Communauté de communes dans le cadre du transfert de compétence Assainissement.
10. APPROUVE la clôture du budget annexe assainissement au 31 décembre 2019 et DECIDE de ne pas transférer à la Communauté de communes les résultats (excédents ou déficits) du budget annexe constatés au 31 décembre 2019.
11. DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée qui modifie l'article 2 de la convention initiale d'assistance à maîtrise d'ouvrage et qui portait initialement sur l'extension de l'école primaire et la rénovation de la mairie du site de Fontaines puisque désormais le projet serait la construction d'une nouvelle école sur le site de Fontaines. Les autres clauses, notamment la clause financière, restent inchangées.

12. DECIDE de créer quatre emplois pour accroissement temporaire d'activités pour les agents recenseurs. Ces emplois partiront du 6 janvier 2020 au 15 Février 2020 et pour une durée maximale de 35 heures par semaine et sur l'indice majoré 327.
13. DECIDE de contracter un emprunt de 200 000,00 € au taux fixe de 0,86 % sur 20 ans, périodicité trimestrielle, avec le Crédit Agricole Atlantique Vendée pour financer les travaux de la rue du Dr Rouger.
14. DECIDE de contracter un emprunt de 200 000,00 € au taux fixe de 1,00 % sur 20 ans, périodicité trimestrielle, avec la Banque Postale pour financer les vestiaires de foot et les autres investissements 2019.
15. AUTORISE Monsieur le Maire à rembourser par anticipation les deux emprunts contractés auprès du Crédit Mutuel en les refinançant par un nouvel emprunt contracté auprès de la Banque Postale d'un montant de 80 000 € sur 5 ans au taux fixe de 0,60 %. Le gain de la renégociation s'élève à 11 200 €.
16. PROCEDE à la décision modificative n°2 du budget principal 2019 de la commune comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Art 166 HO - Refinancement de dette = + 80 000,00 €

Art 166 Chapitre 041 - Refinancement de dette = + 126,16 €

Recettes d'investissement :

Art 166 HO - Refinancement de dette = + 80 000,00 €

Art 1641 Chapitre 041 - Emprunts en euros = + 126,16 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Vœux du Maire : le Vendredi 17 janvier 2020 à 18h30 à la salle des fêtes de Doix.
- Prochain conseil municipal :
 - Le Mardi 28 janvier 2020 à 20h30

Fait à Doix lès Fontaines, le 20 Décembre 2019

Le Maire,

Lionel PAGEAUD

